



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés (20 % contre 18 % pour l'OMPL), ceci s'explique principalement par la branche des cabinets d'avocats qui emploie 24 % de cadres.
- La proportion de professions intermédiaires est particulièrement faible, inférieure à 10 %
- Le taux d'employés est très important, proche de 70 % contre 46 % pour l'OMPL.
- Les ouvriers sont peu nombreux sauf dans la branche des offices de commissaires-priseurs judiciaires.

Répartition des salariés par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	12 %	24 %	17 %	6 %	20 %	18 %
Professions intermédiaires	11 %	7 %	7 %	8 %	8 %	30 %
Employés	75 %	66 %	60 %	81 %	69 %	46 %
Ouvriers	2 %	3 %	16 %	5 %	4 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	60 %	66 %	57 %	60 %	65 %	67 %
Professions intermédiaires	65 %	81 %	37 %	64 %	75 %	79 %
Employés	91 %	91 %	74 %	73 %	87 %	93 %
Ouvriers	80 %	53 %	20 %	46 %	45 %	76 %
Moyenne	84 %	83 %	60 %	70 %	80 %	83 %



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES QUE CADRES

Toutes les catégories sociales sont majoritairement féminisées à exception de celle des ouvriers. La féminisation est particulièrement élevée pour la catégorie employés.

Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice



ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE DU TAUX DE FÉMINISATION

Il augmente dans la catégorie cadre.

Il fluctue entre 70 % et 75 % pour les professions intermédiaires, mais son niveau de 2009 est identique à celui de 2013.

Il diminue régulièrement pour les catégories employés-ouvriers, tout en restant à un niveau très élevé.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés-ouvriers
2009	62 %	75 %	88 %
2010	61 %	70 %	86 %
2011	63 %	73 %	86 %
2012	66 %	73 %	85 %
2013	65 %	75 %	84 %



Dans le secteur en 2009, 62 % des cadres étaient des femmes et 65 % en 2013.

Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés-ouvriers	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	20 %	9 %	72 %	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	16 %	7 %	77 %	100 %
Bretagne	25 %	7 %	69 %	100 %
Centre-Val de Loire	12 %	9 %	78 %	100 %
Corse	NS*	NS*	88 %	100 %
DOM	13 %	9 %	77 %	100 %
Grand Est	13 %	5 %	82 %	100 %
Hauts-de-France	14 %	3 %	83 %	100 %
Île-de-France	26 %	10 %	65 %	100 %
Normandie	14 %	5 %	81 %	100 %
Nouvelle Aquitaine	13 %	7 %	81 %	100 %
Occitanie	18 %	3 %	79 %	100 %
Pays de la Loire	27 %	10 %	63 %	100 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 %	7 %	81 %	100 %
Moyenne secteur	20 %	8 %	72 %	100 %
Moyenne OMPL	18 %	30 %	52 %	100 %

* NS: Non significatif